

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 31 mai 2010.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE -
Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Marie-Claire NOEL-TONNON -
Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Natacha VERSTRAETEN – Jacques
BREDAEL - David FRITS - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC
LOCMARIA du PARC - Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick
LAMBERT - Charles WAUCQUEZ - Albert ABS – Anne PAUPORTE-DELFOSSÉ :
Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Serge DENIS - Bérandère AUBECQ : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10.

1. Procès-verbal de la séance du 26 avril 2010.

M. Landrain émet deux corrections sur le procès-verbal de cette séance du 26 avril 2010 dans le cadre de son intervention relative au contrôle budgétaire effectué au niveau de l'exécution du budget 2010. Mme Noël-Tonnon et M. Bredael signalent qu'ils s'abstiennent au vote sur ce procès-verbal étant absents et excusés lors de cette séance du 26 avril 2010. Le procès-verbal de cette séance du 26 avril 2010 sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

- Le Conseil communal prend acte d'un arrêté du Collège provincial du 20 mai 2010 validant la désignation de Mme Nadine Jenquinne en qualité de membre du Conseil de l'Action sociale en remplacement de Mme Laurence De Visscher, membre démissionnaire (par délibération du Conseil communal du 26 avril 2010).
- Le Conseil communal prend acte d'un courrier du 10 mai 2010 de la Gouverneure de province, celle-ci prenant acte de la délibération du Conseil communal du 26 avril 2010 relative à l'installation et la prestation de serment de Mme Anne Pauporté-Delfosse en qualité de conseillère communale en remplacement de M. Jean-Luc Guilmot, conseiller communal démissionnaire.
- Mme Verstraeten émet une communication à propos de l'adhésion de l'école de Corroy à l'agenda 21 scolaire au niveau notamment des programmes de nutrition et de la gestion des déchets. Mme de Baets demande si les écoles effectuent le tri des déchets. Mme Verstraeten répond par l'affirmative avec l'usage de poubelles différenciées.
- Mme Verstraeten émet une communication à propos de la prochaine inauguration de la MCAE Chants de Blé et de la journée portes ouvertes de la MCAE Bruyères et Coquelicots qui auront lieu le samedi 5 juin, événements auxquels elle convie les conseillers communaux.
- M. Landrain évoque l'exposition Panathlon au complexe sportif A. Docquier, une exposition sur l'esprit du sport et sur l'éthique sportive. Il souligne l'adhésion de la commune à l'ASBL Panathlon, cette ASBL suivant parfaitement la politique du Collège communal pour la jeunesse de la commune. Mme Verstraeten évoque la

journée sportive inter-écoles le 4 juin au complexe sportif A. Docquier reprenant des participations à des ateliers, des activités ludiques,...

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. Etablissements subordonnés – Fabrique d’église Saints Pierre et Martin de Vieusart - Compte pour l’exercice 2009 - Avis.

Délibération

4. Etablissements subordonnés – Fabrique d’église Saint Etienne de Corroy - Compte pour l’exercice 2009 - Avis.

Délibération

5. Etablissements subordonnés – Fabrique d’église Notre Dame de Dion-le-Mont - Compte pour l’exercice 2009 - Avis.

Délibération

Sur ces trois précédents dossiers, M. Landrain indique que ces trois fabriques d’églises ont des excédents budgétaires. Il indique que, si cela se répète, il n’appartient pas à la commune de financer ces excédents. Il conclut en soulignant qu’il prendra contact avec les responsables de ces fabriques d’églises pour en débattre. M. Decorte souligne également l’importance de prévenir la commune à l’avance de gros travaux à réaliser ; les fabriques d’églises doivent travailler avec un souci de prévision en matière de travaux.

6. Intercommunale du Brabant Wallon (IBW) – Convocation aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 8 juin 2010 – Approbation des points des ordres du jour.

M. Waucquez suggère à l’IBW de ne plus réaliser une brochure luxueuse comme rapport d’activité mais de transmettre ces informations par internet dans un souci d’économie et de respect de l’environnement. Mme Troosters demande ce qu’entraîne la modification des statuts envisagées, modification des parts. M. Decorte répond à ces interventions en indiquant qu’il serait judicieux de poser ces interventions lors de l’assemblée générale.

Délibération

7. Sedilec – Sedifin – Convocation aux assemblées générales du 11 juin 2010 – Approbation des points des ordres du jour.

Délibérations

8. ISBW – Convocation à l’assemblée générale du 28 juin 2010 – Approbation des points de l’ordre du jour.

Délibération

9. Zone de police « Ardennes brabançonnnes » - Budget 2010 – Modification budgétaire N°1 – Avis.

Délibération

10. Finances communales – Budget communal exercice 2010 – Modification budgétaire N°1 – Approbation.

M. Landrain, échevin en charge des finances, présente cette modification budgétaire en s'appuyant sur la note explicative établie par le receveur communal en concertation avec l'échevin des finances, note reproduite ci-après :

Introduction

« Un premier contrôle budgétaire a été présenté au Conseil communal lors de sa séance du mois dernier. Ce contrôle avait révélé une correcte tenue budgétaire au cours du premier trimestre de cet exercice 2010, et l'on constatera que la présente modification budgétaire apporte relativement peu de surprises et nouveautés par rapport à ce contrôle budgétaire. Indépendamment de cela, il convient de rapporter deux éléments nouveaux par rapport à la présentation des comptes de l'exercice 2009, et l'impact que cela aurait pu avoir sur la présente modification budgétaire.

La société Adehis a mis plus d'un mois pour injecter dans notre logiciel le bilan de départ adopté par le Conseil en séance du mois de mars. Par ailleurs, nous avons été informés qu'après qu'aient été réalisées les opérations de clôture à notre niveau, une intervention d'Adehis était nécessaire, laquelle intervention pouvait à nouveau prendre plusieurs semaines. Il est, dans ces conditions, matériellement impossible de présenter au Conseil le compte de l'exercice 2009 pour sa séance du mois de juin. Néanmoins, afin de garantir une transparence et une information maximales, nous serons en mesure de présenter pour le mois de juin le compte budgétaire, la balance des articles budgétaires. Ainsi nous serons en mesure de fournir au Conseil une information précise et définitive quant au résultat budgétaire de l'année 2009. Ce document est *in fine* celui qui permettra au Conseil la meilleure lisibilité quant à l'action du Collège, en termes financiers bien évidemment. Il n'aura qu'une valeur informative, mais sera partie intégrante du compte qui sera quant à lui présenté dans sa version complète, avec l'ensemble de ses annexes, lors de la séance du Conseil du mois d'août.

Par ailleurs, il avait été annoncé de longue date que, lors de la première modification budgétaire de l'exercice 2010, le résultat des exercices antérieurs à 2009, que l'on sait fictif pour une large part, serait porté dans un fond de réserve indisponible, afin de ne pas fausser la lecture des données budgétaires. En l'absence d'établissement du compte, il n'est évidemment pas possible d'injecter dès à présent le résultat final de l'exercice antérieur. Cette intention est toutefois toujours d'actualité et sera réalisée concomitamment à l'approbation du compte 2009. Un accord a été trouvé à ce sujet avec la tutelle, qui comprend parfaitement la situation très particulière de Chaumont-Gistoux, puisque légalement, le résultat des exercices antérieurs doit être porté au budget via la première modification budgétaire de l'exercice en cours.

Exercices antérieurs

Service ordinaire

Au budget initial 2010, nous avons constaté un boni de 903.772,29 € pour les exercices antérieurs, que nous avons scindé de la manière suivante :

- un boni de 208.616,76 € pour l'exercice 2009 ;

- un boni de 695.155,53 € pour les exercices antérieurs à 2009 (c'est cette somme qui devrait être portée en fond de réserve indisponible).

L'acquittement de certaines factures (les plus importantes concernant la lutte contre le verglas, frais informatiques, solde de la participation communale au service incendie, cotisations IBW, adaptation des barèmes des grades légaux) et la constatation de certaines recettes (plan de cohésion sociale et subvention pour un conseiller en environnement) liées à 2009 permettent d'affiner encore ce résultat, le ramenant à 844.939,02 € (694.732,74 € pour les exercices antérieurs à 2009 et 150.206,28 € pour 2009).

Service extraordinaire

Une partie des investissements prévus en 2009 n'ont pas pu être engagés au cours de l'exercice précédent. Le Collège a dès lors décidé de les réinscrire au budget 2010. Par ailleurs, nous avons reçu des rappels de factures des exercices 2005 et 2007. Néanmoins, les recettes liées à ces investissements ont bien été perçues en 2009 (emprunts contractés, ou financement sur fonds propres). Dès lors, ces investissements, qui s'élèvent à 137.763,77 €, seront financés sur le boni de l'exercice antérieur.

Exercice propre

Service ordinaire

Dépenses

Dans les lignes qui suivent seront présentés les mouvements engendrant les écarts les plus significatifs.

Il ne sera par ailleurs pas repassé par le détail les mouvements déjà annoncés lors du contrôle budgétaire. Une copie de la note accompagnant ce dernier est jointe à la présente note pour tout commentaire à ce sujet.

Il faut également noter que, même pour des postes sur lesquels peu de dépenses ont été consenties, la prudence a imposé de ne pas réduire les crédits, afin de pouvoir faire face à toute éventualité. Ceci explique que peu de dépenses en moins sont à observer.

Dépenses en plus :

- 000/302-01 : déficit de trésorerie pour un montant de 554,55 €. Une disparition de recettes a été constatée dans le distributeur de boissons mis à la disposition des membres du personnel. Le montant manquant a été évalué en multipliant le nombre de canettes achetées en 2009 (oui, on a compté...) par le prix de revente. Plainte a été déposée auprès de la police, et des mesures internes de contrôle ont été prises à ce sujet.
- 104/111-01 : traitement du personnel communal. Un décret du 22 avril 2009 a majoré les barèmes des grades légaux. Cette adaptation, applicable à partir du 1^{er} juillet 2009, n'avait pas encore été appliquée.
- 104/123-04 : majoration des frais de conception des cartes d'identité. A partir du 1^{er} avril, le prix des cartes d'identité a été augmenté (décision du niveau de pouvoir fédéral). Ceci constitue une opération blanche pour la commune : augmentation des recettes, et augmentation des frais de conception dans la même mesure.
- 331/435-01 : la dotation à la zone de police a été augmentée en fonction de la modification budgétaire présentée par la zone (et soumise au Conseil lors de la présente séance).

- 621/122-02 : les conventions Greenotec et Culturalité en Hesbaye brabançonne ont déjà été conclues, et les dépenses y liées avaient déjà été inscrites dans l'article relatif aux honoraires et indemnités pour expertises. Toutefois, compte tenu des mouvements liés à cet article, et afin d'offrir une plus grande lisibilité budgétaire, ces deux conventions ont été portées dans un article distinct, dédié à l'agriculture.
- 722/124-48 : l'école de Corroy est la seule à ne pas bénéficier, pour des raisons organisationnelles, du bus communal pour conduire les enfants à la piscine. Les frais relatifs au transport étaient jusqu'à présent imputés sur l'article dédié aux activités culturelles et sportives. Cela créant une discrimination par rapport aux enfants des autres écoles, il a été décidé d'y remédier par l'inscription d'un crédit complémentaire dans les frais de natation.
- 876/124-02 : le résultat dégagé par l'IBW pour 2009, et qui nous a été communiqué ce mois d'avril, a contraint cette institution à revoir à la hausse la cotisation par habitant, d'où une hausse spectaculaire à ce point de vue.

Dépenses en moins :

- La seule dépense en moins concerne l'annulation de la semaine de la mobilité, sur décision du Ministre Henry.

Recettes

De la même manière, dans les lignes qui vont suivre ne seront présentés que les mouvements de recettes les plus significatifs, et qui n'ont pas déjà été annoncés lors du précédent contrôle budgétaire.

Recettes en plus :

- 104/161-01 : il s'agit de la hausse liée à l'augmentation du prix des cartes d'identité.
- 801/465-48 : la commune bénéficie d'une subvention pour le plan de cohésion sociale (ajout de la recette également pour l'exercice 2009).

Recettes en moins :

- Comme annoncé, on constate des pertes de recettes au niveau de la comptabilisation des remboursements des passeports au niveau fédéral et au niveau de la convention Hoslet.

Résultat

Les mouvements enregistrés via la présente modification budgétaire entraînent un accroissement des dépenses de l'ordre de 141.253,12 € et une diminution des recettes de 25.260 €.

Le résultat budgétaire estimé consiste, après incorporation de ces résultats, en un boni ramené à 140.141,68 € (dont, il faut le rappeler, 75.000 € fictifs, liés à la taxe sur la construction et l'aménagement de bâtiments et palissades toujours en contestation au niveau de la tutelle).

Service extraordinaire

Les mouvements de recettes et dépenses ne seront pas passés par le détail comme ce fut le cas au niveau du service ordinaire, afin de ne pas surcharger la lecture. Afin de garantir la lisibilité des mouvements budgétaires, il est renvoyé au tableau d'investissement ci-annexé, qui reprend par le détail tous les changements opérés tant dans les projets menés, que dans les modes de financement desdits projets.

Quelques commentaires sont émis ci-dessous afin de présenter les grandes orientations prises.

Investissements

On observe trois types de modifications relatives aux investissements : les investissements antérieurs non-réalisés ou partiellement réalisés, les modifications d'investissements prévus au budget initial 2010 et les nouveaux investissements.

Les premiers (surlignés en jaune dans le tableau d'investissements) concernent des travaux prévus au budget 2009 mais qui n'ont pas été, ou pas complètement, engagés lors du dernier exercice, et qui n'ont pas fait l'objet d'un report de crédit automatique. Il s'agit également de rappels de factures des exercices antérieurs. Pour ceux-ci, le financement est effectué sur boni (la colonne « fonds propres – exercices antérieurs »), puisque les voies et moyens ont été prévus et perçus l'année dernière mais n'ont pas encore été employés.

Les seconds (surlignés en bleu) concernent soit des modifications de projet (ajout de nouveaux PC's dans les frais informatiques, etc.), soit des modifications de nomenclatures comptables (les honoraires d'auteurs de projet ont été séparés des travaux, les travaux d'économies d'énergie ont été répartis en différents articles selon les bâtiments concernés sans que cela influe sur le montant de l'investissement).

Les derniers (surlignés en rouge) sont finalement les plus rares et leur incidence budgétaire est minime.

L'ensemble de ces modifications emporte un accroissement des investissements de plus de 370.000 €.

Voies et moyens

La manière dont ces investissements doivent être financés a été complètement revue.

On constate tout d'abord un investissement important (137.763,77 €) sur fonds propres de l'exercice antérieurs. Comme rappelé ci-dessus, ces recettes ont déjà été perçues, il n'y a donc aucun impact sur les recettes à prévoir pour l'exercice en cours.

On observe ensuite, et c'est une bonne nouvelle, un accroissement important des subsides (247.062,79 € supplémentaires, pour une large part relatifs aux travaux de la rue de la Croisette).

Les opérations relatives à la réalisation de patrimoine (vente de bâtiments et terrains) sont en cours et permettent de conserver le même montant de recettes. La répartition de ces recettes a toutefois été fondamentalement modifiée. On verra ci-dessous pourquoi.

La révision du plan d'investissement a permis de revoir légèrement à la baisse les besoins de recettes à contracter par emprunt (5.626,25 € en moins à contracter). La manière dont ces recettes d'emprunt, de même que les recettes de vente de patrimoine et de fonds propres, sont utilisées (c-à-d réparties selon les investissements) a été complètement revue. La raison en est que nous venons de recevoir les conditions d'emprunt de Dexia, et qu'il ressort de l'analyse de celles-ci qu'il est beaucoup plus intéressant d'emprunter à court (5 ans) et moyen (10 ans) terme qu'à long terme (20 ans). Le programme d'investissement a donc été pensé pour favoriser le financement par emprunt des projets qui seront amortis dans les cinq à dix ans (les durées d'amortissement sont indiquées pour information dans le tableau). Les implications de ce choix sont les suivantes :

- Les taux d'intérêt et marges pratiquées par l'organisme financier seront plus intéressants pour la commune ;
- La dette sera plus rapidement remboursée, réduisant beaucoup plus rapidement le taux d'endettement général de la commune ;
- En contrepartie, les charges d'emprunt des prochaines années seront un peu plus lourdes.

Résultats

Une fois les mouvements de la modification budgétaire incorporés, le service extraordinaire dégage un mali de 107.149,43 €. Ce mali est dû au fait qu'il est désormais inscrit au budget 2010 des investissements reportés des exercices antérieurs, pour un montant de 137.76,77 €, et pour lesquels il n'est prévu aucune nouvelle recette compensatoire, puisqu'ils sont financés sur le boni de l'exercice antérieur. A l'exercice propre se dégage un boni d'une trentaine de milliers d'euros, augmenté des résultats 2009.

Tout cela apparaîtra de manière bien plus lisible lorsque nous aurons placé les résultats des exercices antérieurs à 2009 en fonds de réserve indisponible.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons assurer qu'avec ce remaniement du service extraordinaire, nous accroissons le boni budgétaire, tout en augmentant les investissements communaux et en réduisant la part d'endettement.

Observations et conclusions

Au niveau du service ordinaire, on ne peut que constater la fonte du boni budgétaire de plus de sa moitié. Il n'y a pour l'instant pas de raison d'avoir les yeux qui piquent, vu que cette réduction est due à des événements majoritairement extérieurs à la gestion quotidienne de l'administration et sur lesquels il ne peut y avoir aucune prise, et vu que la situation est toujours maintenue en équilibre, malgré des prévisions plus que prudentes. Par ailleurs, la clarification prochaine du résultat de l'exercice 2009 permettra probablement de dégager un petit bol d'air. Bien entendu, il conviendra de rester extrêmement attentif, notamment lors des prochains contrôles budgétaires, afin de garantir un résultat final positif, et d'éventuellement prendre les mesures correctives qui pourraient s'avérer nécessaires pour pérenniser ces résultats positifs lors des exercices suivants, pour lesquels nous pouvons déjà anticiper certaines réductions de recettes, et des dépenses en constantes augmentations.

Les résultats du service extraordinaire sont quant à eux très positifs, puisqu'ils combinent un accroissement des investissements et une réduction de l'emprunt et du recours aux fonds propres. Le recours accru aux subsides et une réorganisation du mode de financement permet ainsi d'encore agir vers une diminution des charges de dette de la commune.

Un grand merci est à adresser à l'ensemble des services pour leur collaboration lors de l'élaboration de cette modification budgétaire, ainsi qu'à Joëlle Pacolet, Christine Métens et Loréna Simon pour le travail fourni à cette occasion et le suivi quotidien tant des recettes que des dépenses. »

M. Gauthier souligne que la politique du Collège est de financer soi-même avant tout. M.

Landrain répond qu'il importe de diminuer la dette. Il souligne que la Commune doit bien sûr toujours emprunter mais les emprunts nouveaux ne dépassent pas le ratio à rembourser.

Délibération

11. Pré bilan de la Charte de l'Intégration de la Personne Handicapée – Prise d'acte.

Mme Verstraeten présente ce pré bilan avec, comme point de départ, la création de la CCCPH en octobre 2007, celle-ci marquant son intérêt et ses engagements vis-à-vis des personnes handicapées, se répartissant les tâches d'étude et de travail dans quatre groupes de travail.

Mme Troosters souligne que l'administration doit employer dans ses services des personnes handicapées. M. Decorte répond que l'on dépasse le quota imposé. Mme Verstraeten souligne les difficultés de convaincre le privé à engager des personnes handicapées car on y cherche

avant tout la rentabilité. M. Decorte indique que l'attention et l'encadrement des personnes est le plus important.

Mme Troosters demande ce qu'il advient du projet de construction de logements sociaux prévu Rue Collebrine. Mme Louette répond qu'il y a eu un petit problème administratif dans le dossier de la PBI. Les travaux devraient normalement débuter au mois d'août 2010. Mme Troosters demande si l'on dispose de statistiques au niveau du projet de développement de centre de jour. Mme Verstraeten répond par la négative, la commune recevant des appels à l'aide de parents dans des situations difficiles.

Délibération

12. Personnel communal – Fixation de l'échelle de traitement du secrétaire communal – Application du décret du 30 avril 2009 du Parlement wallon.

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

13. Dégâts d'hiver 2008/2009 - Réparation et entretien de voiries communales – Approbation d'un avenant n°1 – Ratification.

Délibération

14. Affaire immobilière - Désaffectation d'une partie du domaine public et vente à l'association intercommunale coopérative SEDILEC d'une cabine haute tension situé à Chaumont (rue de la Barre) - Approbation de la promesse de vente.

Au sujet des points 14 à 23, M. Waucquez évoque un article paru dans le journal Vers l'Avenir à propos du petit patrimoine populaire et souligne que certaines cabines électriques pourraient faire partie du patrimoine à conserver et protéger, prenant en exemple la cabine imposante située Boulevard du Centenaire. Il demande de proposer à Sedilec d'en garder une trace (recueil de photos).

Mme Troosters demande quelles sont les différences de traitement entre les points 14 et 15 et les points 16 à 23, l'intitulé des points étant différents. Le secrétaire communal indique que cette différence repose dans la différenciation entre le domaine public de la commune et le domaine privé communal.

Délibération

15. Affaire immobilière - Désaffectation d'une partie du domaine public et vente à l'association intercommunale coopérative SEDILEC d'une cabine haute tension situé à Dion-le-Mont (rue du Brocsous) - Approbation de la promesse de vente.

Délibération

16. Affaire immobilière - Vente à l'association intercommunale coopérative SEDILEC d'une cabine haute tension situé à Dion-le-Val (boulevard du Centenaire) - Approbation de la promesse de vente.

Délibération

- 17. Affaire immobilière - Vente à l'association intercommunale coopérative SEDILEC d'une cabine haute tension situé à Dion-le-Mont (Place communale) - Approbation de la promesse de vente.**

Délibération

- 18. Affaire immobilière - Vente à l'association intercommunale coopérative SEDILEC d'une cabine haute tension situé à Corroy (rue du Warichet) - Approbation de la promesse de vente.**

Délibération

- 19. Affaire immobilière - Vente à l'association intercommunale coopérative SEDILEC d'une cabine haute tension situé à Chaumont (rue Pré Delcourt) - Approbation de la promesse de vente.**

Délibération

- 20. Affaire immobilière - Vente à l'association intercommunale coopérative SEDILEC d'une cabine haute tension situé à Gistoux (rue de Wavre) - Approbation de la promesse de vente.**

Délibération

- 21. Affaire immobilière - Vente à l'association intercommunale coopérative SEDILEC d'une cabine haute tension situé à Gistoux (rue Inchebroux) - Approbation de la promesse de vente.**

Délibération

- 22. Affaire immobilière - Vente à l'association intercommunale coopérative SEDILEC d'une cabine haute tension situé à Corroy (rue du Fraignat) - Approbation de la promesse de vente.**

Délibération

- 23. Affaire immobilière - Vente à l'association intercommunale coopérative SEDILEC d'une cabine haute tension situé à Chaumont (rue Croisette/Somville) - Approbation de la promesse de vente.**

Délibération

- 24. Affaire immobilière - Cession d'une bande de terrain chemin du Grand Sart dans le cadre du lotissement PROLOGIS à Bonlez – Approbation du projet d'acte.**

Délibération

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

25. Demande de permis d'urbanisme – Promesse de cession gratuite à la commune d'une portion de chemin privé débouchant sur la rue des Corbeaux à Corroy.

M. Gauthier demande quelle promesse de cession est établie dans ce dossier. M. Mertens indique que ce dossier est constitué en fonction d'un projet de construction du propriétaire des lieux sur un terrain en retrait. Il souligne que l'objectif est de préserver la vallée, poumon vert du site.

Délibération

ENVIRONNEMENT – MOBILITE

26. Eau/Contrat de rivière : Contrat de rivière « Dyle-Gette » – Elaboration du Programme d'actions 2011-2013 – Approbation de la liste des engagements communaux.

M. Mignon évoque les différents engagements communaux dans ce dossier : supprimer les rejets individuels d'eaux usées dans les cours d'eau, nettoyer les dépôts de déchets divers le long des cours d'eau et travaux d'entretien de berge, lutter contre les ruissellements et les coulées de boue et favoriser l'infiltration des eaux, organiser la concertation localement pour les situations les plus préoccupantes, poursuivre le travail d'information et de concertation au sein du groupe « Commune/Agriculteurs », mettre en œuvre un plan d'entretien global des cours d'eau, associer le personnel du service environnement aux formations destinées à mettre à jour les inventaires en cours (P.N.P., plantes invasives,...), favoriser l'intégration des cours d'eau dans les traversées d'agglomérations, aménager des espaces publics en lien direct avec le cours d'eau ; avec l'aide de la cellule du Contrat de rivière « Dyle-Gette » et, éventuellement, de volontaires locaux, remettre à jour le projet de valorisation de la source de l'allée Du Perron et participer aux travaux d'entretien et de consolidation de berges, sensibiliser et associer la population aux efforts entrepris dans le cadre du contrat de rivière, associer les citoyens aux décisions communales liées à l'eau et au Contrat de rivière, intégrer les problématiques du Contrat de rivière au sein des réunions du PCEDD, de la CCATM ou du groupe de contact et de concertation avec les agriculteurs (dans l'étude actuelle du futur schéma de structure communal).

M. Gauthier demande si, en dehors des rivières, l'agent constatateur relève les problèmes de haies débordantes. M. Mignon répond que, suivant la réglementation, cette matière est du ressort de la police. Le modus vivendi dans notre commune est différent : l'agent constatateur prend note des problèmes, les communique à la police, le service en avertit les contrevenants et la police sanctionne si c'est nécessaire.

Mme de Baets est ravie de l'évolution des travaux dans la vallée du Ronvau. M. Mignon confirme qu'au départ, le Collège était fâché du déroulement de ces travaux et du travail effectué par la DNF. Une réunion a été organisée sur le terrain et la DNF, avec l'aide du service technique communal, a procédé à divers travaux complémentaires, améliorant la situation.

Mme de Baets demande s'il n'y a qu'un castor dans cette zone qui engendre certains dégâts. M. Mignon répond par l'affirmative et indique qu'il faut un arrêté ministériel pour retirer le castor de ce site. M. Decorte ajoute que le problème réside surtout dans la destruction des berges du Ry du Pré Delcourt engendrée par le travail de rats musqués.

Délibération

INSTRUCTION PUBLIQUE

27. Déclaration de vacances d'emplois en vue de la nomination définitive pour l'année scolaire 2010-2011.

Délibération

QUESTIONS – REPONSES

Mmes de Baets et Troosters évoquent l'état de la clôture placée autour du préfabriqué attribué aux scouts pluralistes de Dion. « Elle a été forcée dans le haut et dans le bas d'un panneau, un autre panneau a été tenaillé et une partie du treillis a été enlevée. Il est déjà arrivé que la porte de la clôture reste ouverte et une fenêtre du bâtiment a déjà été endommagée. Lors de la décision du conseil communal d'installer cette clôture, nous avons déjà marqué notre désaccord. Aujourd'hui, nous vous demandons ce que vous envisagez de faire face à cette situation. »

M. Decorte répond qu'un procès-verbal a été rédigé par la police à ce sujet et qu'une enquête est en cours. Mme Troosters demande s'il n'y a pas moyen de s'arranger avec les jeunes du Club Junior pour la gestion de ce site. M. Decorte répond que, s'il n'y avait pas eu de clôture, il n'y aurait plus de préfabriqué. Il indique qu'il faut responsabiliser. Il souligne que, pour les précédents dégâts constatés, trois jeunes avaient été désignés coupables. Une médiation a ensuite été organisée à la commune avec deux réunions en présence d'une ASBL de médiation et de deux fautifs. La commune a proposé que les fautifs procèdent à la réparation des dégâts avec l'aide du service technique. Une autre proposition a été que les jeunes établissent un panneau pour motiver la gestion positive du site. L'ASBL de médiation a établi un rapport de médiation et a indiqué qu'elle avait terminé son travail en communiquant son rapport au juge chargé du dossier. Depuis plus aucune nouvelle n'est parvenue à la commune d'où une grande déception de l'autorité communale.

SEANCE A HUIS CLOS

AFFAIRES GENERALES

28. CCCPH – Démission – Candidatures.

Délibération

INSTRUCTION PUBLIQUE

29. Remplacements d'enseignants en congé de maladie – Ratifications.

Délibérations

30. Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (DPPR) d'enseignants – Ratifications.

Délibérations

31. Augmentation de cadre au 3 mai 2010 – Ratification.

Délibération

32. Nominations définitives d'enseignants.

Délibérations

Procès-verbal de la séance du 26 avril 2010.

Le Conseil approuve par 17 oui et 2 abstentions (Mme Noël-Tonnon et M. Bredael) le procès-verbal de la séance susdite sous réserve d'y inclure les deux corrections demandées par M. Landrain.

La séance est levée à 21 heures 40 minutes.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE